

Que faire si vous trouvez les documents de quelqu'un

Si vous avez trouvé le document de quelqu'un (passeport, permis de conduire, carte d'étudiant, carte bancaire) et que vous cherchez le propriétaire de ce document, souvenez-vous d'abord de ne pas divulguer de données personnelles.

Il n'existe pas de liste exhaustive de ce qui constitue des données personnelles et de ce qui ne l'est pas. Il est préférable de suivre une règle simple : si certaines informations peuvent clairement identifier une personne, alors ces informations sont considérées comme personnelles.

Ainsi, votre passeport, votre permis de conduire, votre carte d'étudiant ou votre carte bancaire sont des sources de données personnelles protégées par la loi.

La loi impose à tout le monde, même aux tiers, l'obligation de garantir la protection des données personnelles contre tout traitement illicite et tout accès non autorisé à celles-ci. Par conséquent, en cas de découverte de documents ou de cartes, le principe principal est de ne pas nuire à leur propriétaire.

Dans le cas de la découverte de documents :

Réseaux sociaux.

Si vous souhaitez toujours retrouver le propriétaire de documents perdus via les réseaux sociaux, faites attention aux conseils suivants :

- Évitez de publier des photos originales de documents. Cela attire l'attention des escrocs et peut entraîner une diffusion incontrôlée des données personnelles d'une personne.
- Abstenez-vous de divulguer les détails du document (par exemple, ne pas indiquer la série et le numéro du passeport, la date de naissance, l'adresse enregistrée, etc.).
- Dans l'annonce concernant la découverte, limitez-vous à mentionner le lieu de la découverte, le type de document et le nom de famille, les initiales du propriétaire. Pesez les chances que votre publication atteigne le propriétaire du document.
- Il est peu probable que parmi 100 personnes dans une communauté ou un chat, se trouve le propriétaire de documents trouvés dans une gare. C'est différent pour un groupe ou une communauté fermée d'un complexe résidentiel où les documents ont été trouvés, et le propriétaire pourrait effectivement y résider.

Dans un tel cas, il vaut mieux publier une **annonce sur Lafmap** www.lafmap.com. De cette manière, vous montrerez l'emplacement approximatif où vous avez trouvé ce document. Le

propriétaire pourra vérifier les endroits où il se trouvait lorsqu'il a perdu ses documents sur la carte, et il sera plus facile, par rapport aux réseaux sociaux, de trouver votre annonce et de vous contacter.

Police.

La plupart du temps, nous ne connaissons pas le propriétaire des documents perdus, donc nous ne pouvons pas "informer immédiatement la personne qui a perdu les documents et les lui rendre." Une décision sage est de remettre la trouvaille à la police - signalez-la à la hotline 102 ou contactez la patrouille de police la plus proche.

Bureau des objets perdus.

Méthode quelque peu archaïque, dont beaucoup ne sont même pas conscients de son existence. Malgré cela, de tels bureaux existent dans le métro de Kyiv, les unités de la police de patrouille et dans les centres de prestation de services administratifs. Malheureusement, il n'existe pas de liste exhaustive des bureaux des objets perdus, il faut donc les rechercher séparément dans chaque localité. À Lviv, par exemple, le bureau des objets trouvés fonctionne comme une entreprise communale à part entière "Agence des ressources du Conseil municipal de Lviv" et fournit ses services moyennant des frais, dont le montant est déterminé par le conseil municipal.

Les bureaux des objets perdus, à de rares exceptions près, ne sont pas particulièrement populaires, cependant, ils constituent un moyen auxiliaire de restituer les documents perdus, surtout en cas de perte dans les transports en commun ou les bâtiments administratifs.

Dans le cas de la découverte d'une carte bancaire :

- Appelez la hotline de la banque figurant au dos de la carte et signalez la trouvaille. La banque peut contacter immédiatement le propriétaire et l'informer de la perte, du blocage et de la réémission ultérieurs de la carte, tout en vous conseillant de détruire la carte.
- Remettez la carte trouvée à la succursale la plus proche de la banque respective dès que possible.

En aucun cas, vous ne devez conserver la carte pour vous-même ou essayer de l'utiliser - de telles actions peuvent être considérées comme une fraude ou une appropriation indue de la propriété d'autrui!

Revision #2

Created 20 May 2024 11:40:47 by JuliaJB

Updated 20 May 2024 11:42:48 by JuliaJB